RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en exercice : 43
Nombre de Conseillers présents à la séance : 38

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 19 décembre 2018

OBJET :

DE-18-12-1-47) AVENANT N° 5 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS PLURIANNUELLE AVEC L'ASSOCIATION VINCENNOISE POUR L'AIDE A DOMICILE (AVAD)

L'an deux mille dix-huit, le mercredi dix-neuf décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Monsieur le Maire le vendredi 07 décembre 2018 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, Mme ROUGER, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, Mme KISILAK, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, Mme KAMINSKA, Mme TOP, M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, M. PITAVY, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, Mme LE CALVEZ, Mme POMMIER.

Absents excusés : M. LOUVIGNÉ (pouvoir à M. LEBEAU), Mme VALVERDE (pouvoir à Mme LE BIDEAU), M. LAFON (pouvoir à Mme LIBERT-ALBANEL), Mme MAFFRE-BOUCLET (pouvoir à M. STEIN), Mme COMBE (pouvoir à Mme HAUCHEMAILLE).

Absent(e)s : .

Secrétaire de séance : M. MALÉ

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20181219-lmc1H5815H1-DE
Date de réception en Préfecture : 21/12/2018
Date de Publication : 21/12/2018

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu les crédits inscrits au budget primitif 2018 pour l'attribution de subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé et autres organismes ;

Vu la délibération en date du 6 avril 2016 approuvant la convention d'objectifs pluriannuelle avec l'*Association vincennoise pour l'aide à domicile (AVAD)* ;

Considérant que l'*Association vincennoise pour l'aide à domicile (AVAD)* dispose d'une subvention annuelle supérieure à 23 000 € ;

Considérant la nécessité de notifier par avenant le montant d'une subvention complémentaire versée en 2018 ;

Après avis de la commission Solidarités, Handicap, Famille, Seniors et Santé du 13 décembre 2018,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°5 avec l'*Association vincennoise pour l'aide à domicile (AVAD)* visant à attribuer une subvention complémentaire de 8 000 € au titre de l'exercice 2018.

ARTICLE II : La dépense correspondante est inscrite au budget primitif 2018 aux chapitres et articles correspondants.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20181219-lmc1H5815H1-DE
Date de réception en Préfecture : 21/12/2018
Date de Publication : 21/12/2018